

VOS GARANTIES 2011 ¹

SOINS MEDICAUX

Consultations, Visites
Analyses médicales
Imageries et échographies
Pharmacie
Auxiliaires médicaux
Soins externes à l'hôpital
Orthopédie, orthoptie
Transport ambulance
Actes chirurgicaux

HOSPITALISATION

Frais de séjour
Forfait hospitalier ²
Chambre particulière
Frais d'accompagnement (enfant - de 5 ans)

DENTAIRE

Soins dentaires
Prothèses dentaires ³
Orthodontie
Dentaire non remboursé

OPTIQUE

Forfait annuel lunettes
Vous portez des verres progressifs : forfait majoré de
Forfait annuel lentilles
Nouveau : Bonus fidélité applicable à compter de janvier 2014

APPAREILLAGE ET PROTHESES

Petit appareillage
Prothèse auditive - un forfait par oreille
Autres prothèses

PRESTATIONS DIVERSES

Maternité (prime par enfant)
Indemnités décès
Cures thermales (soins, séjour, transport)
Assistance à domicile
Nouveau : Forfait ostéopathe - chiropracteur - homéopathe
Acupuncteur (sur présentation de la facture)

LE KIT PREVENTION

Vaccination anti-grippe
Détartrage dentaire annuel complet
Dépistage des troubles de l'audition (+ 50 ans)
Patch anti-tabac sur justificatif
Contraception sur justificatif

Formule Privège

170%
150%
150%
170%
170%
150%
150%
100%
150%

100%

100%

41,92 euros/jours pendant 10 jours
Frais réels

200%

300%

250%

80% de la base S.S reconstituée

300% + 220€

50 €

125% + 150€

50% après 3 ans sans consommation
de la garantie Lunette/Lentille

150%

195% + forfait 500€

195% + forfait 381,50€

130€ + Ch. Part.

763 €

135€ + forfait 55€

oui

50 € par an

Frais réels

Frais réels

Frais réels

30€ par an

30€ par an

Les prestations peuvent être révisées en fonction de la législation et de la nouvelle CCAM.

¹ Les prestations sont exprimées en % des tarifs de convention y compris les remboursements du régime obligatoire. Ces garanties s'inscrivent dans le cadre des "contrats responsables". Les franchises ne sont pas prises en charge (art L871-1 du code de la Sécurité Sociale).

² Le Forfait hospitalier est limité à 60 jours par an pour la psychiatrie

³ Prise en charge limitée à 1200,00 euros par an